

# Document d'information communal



## sur les risques majeurs

**DICRIM**

## Condé-Sainte-Libiaire

Ce fascicule vous informe sur la conduite à tenir en cas de risque majeur sur notre commune.

Condé-Sainte-Libiaire est principalement exposée au risque d'inondation sur une partie de son territoire, mais d'autres situations peuvent nous mettre en danger.

La municipalité a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) visant à organiser les secours et la sécurité des habitants en cas d'évènement majeur.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces consignes et de conserver ce document.

**Votre maire, Fabrice Marcilly.**

En cas de crise, la commune peut avoir besoin de bénévoles, de lieux d'hébergement pour des sinistrés ou de dons divers, des appels peuvent être lancés.

En cas de crise, inondation, phénomène météo extrême ou autre, la mairie prend régulièrement des nouvelles des personnes sinistrées, fragiles ou exposées au risque.

Afin de faciliter notre mission, et pour votre sécurité, nous demandons aux personnes vulnérables, ou habitantes de zones exposées aux inondations, de remplir le document joint en annexe et de le remettre en mairie.

Nous savons pouvoir compter sur l'entraide et la solidarité dans notre commune

# Risque inondation

Condé-Sainte-Libiaire est traversée par la Marne et le Grand Morin. Ces deux cours d'eau sortent fréquemment de leur lit. Certaines années, ces inondations peuvent être majeures sur une partie de notre commune.

## Avant l'inondation

- Vérifiez, si votre sous-sol est inondable, que vous n'y avez pas stocké des biens. La montée des eaux peut-être rapide, quelques heures, et survenir la nuit ou en votre absence.
- Donnez à la mairie votre numéro de portable pour être averti dès que la crue est annoncée. N'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées et de nous informer en cas de déménagement.
- Suivez sur Vigicrues l'évolution de la situation.
- En cas d'alerte, mettez votre véhicule en sécurité, la commune met à disposition le parking de l'Espace Pompidou.
- Installez des parpaings et des bastaings vous permettant de sortir de chez vous en sécurité.

## Pendant l'inondation

- Surveillez vos installations électriques et de chauffage, coupez le courant avant qu'elles ne soient submergées
- Évitez les déplacements inutiles
- En voiture, respectez les arrêtés d'interdiction de circulation
- À pied, éloignez vous des berges et des ponts, ne marchez pas sur les voies inondées, des plaques d'égouts peuvent être soulevées
- Ne laissez pas les enfants jouer dans l'eau

## L'inondation peut durer plusieurs semaines :

- Signalez en mairie toute personne isolée ou ayant besoin de soins quotidiens alors que les voies sont impraticables.
- Lorsque les voies sont inondées, le courrier des riverains sinistrés est déposé par la poste en mairie, des consignes vous sont données pour le ramassage des déchets.
- Si l'inondation met votre sécurité ou votre santé en danger : pas d'électricité, pas de chauffage, plus d'évacuation des eaux usées, plus d'eau potable. Il peut vous être proposé une évacuation et un hébergement d'urgence.
- Suivez les recommandations des équipes de la mairie, des pompiers, de la gendarmerie qui chercheront avec vous les meilleures solutions. Sachez qu'il est plus simple d'évacuer des personnes sinistrées sereinement le jour, plutôt que la nuit dans l'urgence.
- Pour les habitants du Quai de Marne : lorsque la rue est inondée, le chemin de halage est ouvert à la circulation.
- **Pour les habitants du Quai de marne** : il est important d'inscrire le numéro de votre maison sur la façade Quai de halage, pour faciliter une intervention d'urgence ou la livraison de denrées ou d'eau.
- La mairie vous informen en continu par SMS et facebook de l'évolution de la situation, restez connectés.
- **Pour tous les habitants** : informez-vous en continu: fermetures de voies, fermeture d'école, circulation des transports scolaires.

## Après l'inondation

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification
- Faites l'inventaire des dégâts et déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur
- Aérez et désinfecter les pièces.

# Risque grand froid

Le risque grand froid est lié à la survenue de température atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et s'étalant sur plusieurs jours. Il peut s'accompagner de verglas, chutes de neige, pollution.

- Protéger vos canalisations et compteurs d'eau
- Évitez de vous déplacer.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Ne calfeutrez pas l'habitation, n'utilisez pas de moyen de chauffage tels que poêle à bois, butane, charbon, essence, gaz, sans en avoir fait vérifié le bon fonctionnement et avoir une aération correcte de la pièce : le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est toujours possible.
- Si vous remarquez une personne en difficulté, prévenez la mairie ou le 115.

# Risque transport de marchandises dangereuses

Le risque est consécutif à un accident impliquant un transport de marchandises par voie routière ou canalisation (gaz).

Les risques sont l'explosion, l'incendie, le dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

- Respectez les consignes de sécurité diffusée par les autorités
- Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
- N'allez chercher vos enfants à l'école que sur autorisation des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.

# Risque canicule

La canicule est définie par des températures élevées, de jour comme de nuit, plusieurs jours consécutifs.

Elle s'accompagne souvent de sécheresse, pollution, risque d'incendie.

## En cas de canicule annoncée :

- Prévoyez de faire vos courses et un stock de boissons pour éviter d'avoir à sortir.

## Pendant la canicule

- Restez chez vous dans les pièces les plus fraîches, fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques, le sport, les sorties aux heures les plus chaudes.
- Hydratez vous, et rafraîchissez vous régulièrement, ne buvez pas d'alcool.

# Risque neige/verglas

- Dégagez la neige et salez vos trottoirs.
- Évitez de circuler, sinon avec des équipements spéciaux.
- Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre.
- Écoutez et respectez les consignes.
- Informez-vous sur les fermetures d'école, le maintien des transports...
- Signalez en mairie tout incident dont vous pouvez être témoin ou toute personne isolée ou en difficulté.

# Risque tempête

## En cas d'alerte

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être endommagés ou emportés.
- Fermez portes et fenêtres.
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (tentes, serres, vérandas, échafaudages...).
- Rentrez chez vous et évitez de circuler

## Pendant l'alerte

- Évitez tout déplacement inutile.
- N'allez pas sous les arbres.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Restez à l'écoute des consignes et respectez-les.

## Après l'alerte

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification.
- Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre.
- Renseignez-vous sur les possibilités de circulation.
- Prenez des nouvelles de vos voisins.

## **Liens internet indispensables**

Site de la commune : [www.csl77450.fr](http://www.csl77450.fr)

Page facebook : ville de conde-sainte-libiaire

Préfecture : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

Routes : [www.inforoutefrance.fr](http://www.inforoutefrance.fr)

Prévisions météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Vigilance hydrologique : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Informations assurances : [www.ffa-assurance.fr](http://www.ffa-assurance.fr)

## **Notes personnelles**

# VOTRE SECURITE

## LES INDISPENSABLES en cas d'alerte :

- Un poste de radio à piles.
- Des bougies ou lampes de poche.
- Une réserve de nourriture et eau potable.
- Vos médicaments.
- Des vêtements.

## Numéros d'appels :

En cas de crise, un poste de commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie.

Numéros utiles de crise :

- Mairie : 01 60 04 31 94.
- Astreinte : 06 27 83 49 33.
- Pompiers : 18 ou 112.
- Gendarmerie : 17.
- SAMU : 15.

Gardez votre sang-froid.  
Évitez les appels inutiles.

## Nos moyens d'alerte :

Des informations et des consignes sont transmises par :

- Sms et appels.
- Panneau lumineux.
- Site internet de la commune.
- Haut-parleurs.
- Facebook de la commune.
- Porte à porte.
- Radio France, France info.

## Démarches d'indemnisation :

**Prendre des photos, ne rien jeter avant le passage de l'expert.**

**Déclarer le sinistre à votre assurance par lettre recommandée.**

**Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle.**



# **A N N E X E S**

**IMPORTANT**

**recensement  
des personnes fragiles  
et/ou des habitations exposées**

**Vous êtes :**

- Une personne fragile, âgée, handicapée ou isolée
- Habitants d'une zone inondable

**Pour vous prévenir, ou vous venir en aide en cas d'évènement majeur, la mairie a besoin de quelques renseignements.**

**Ces données sont confidentielles et utilisées uniquement en cas de nécessité.**

**Remplissez soigneusement le questionnaire au verso et faites le parvenir en mairie, ou par mail à :**

**[contact.conde@csl77450.fr](mailto:contact.conde@csl77450.fr)**

**Nous vous remercions de nous aider à assurer votre sécurité et celle de vos biens.**

**rues inondables : rue de Couilly, rue de la Mairie, Quai de Marne, rue Victor Hugo, Quai de Halage, rue du Morin, rue Clément Roche, quai du Canal, rue du Jeu d'Arc.**

## Personne vulnérable

**NOM :** Prénom :

**Adresse :**

**Téléphone fixe et portable :**

**Difficultés particulières ou handicap :**

## Habitations en zone inondable

**NOM :** Prénom :

**Adresse :**

**Téléphone fixe et portable :**

**mail :**

**Nombre de personnes au foyer :**

**Difficultés particulières :**

**N'oubliez pas de nous prévenir en cas de modification de ces données.**

Mise à jour 2021